

Nanomatériaux et sécurité au travail

Saisie par ses ministères de tutelle (Santé, Écologie, Travail), l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) a publié un avis sur les nanomatériaux et la santé au travail. Les nanomatériaux et les nanotechnologies représentent un domaine de la recherche scientifique et de l'industrie en pleine expansion et débouchent sur de nombreuses applications innovantes dans le secteur industriel, mais aussi dans celui de la santé (industrie du médicament). Compte tenu des données incomplètes aujourd'hui sur les dangers potentiels des nanomatériaux sur la santé de l'homme et d'un manque d'outils métrologiques, l'Afsset souligne l'importance de la maîtrise de l'exposition des personnes aux nanomatériaux manufacturés. Par ailleurs, elle préconise le regroupement à l'échelle nationale des experts dans le domaine de la sécurité des nanomatériaux, la création d'une base de données permettant de répertorier les principales utilisations de nanomatériaux sur le territoire français. Elle encourage vivement la conception d'une campagne d'information et de sensibilisation pour les entreprises et les laboratoires dont le personnel est potentiellement exposé aux nanomatériaux.

Afsset, avis, rapport d'expertise, annexes, juillet 2008, 239 pages.
<http://www.afsset.fr/upload/bibliothèque/347346984913360382167252308169/afsset-nanomateriaux-2-avis-rapport-annexes.pdf>

Plan handicap visuel 2008-2011

Il existe actuellement 1,7 million de personnes souffrant de déficience visuelle en France (soit près de 3 Français sur 100). Les principales orientations du Plan

handicap visuel portent, dès l'annonce du handicap visuel, sur un accompagnement médical et social s'appuyant sur une meilleure formation des professionnels et de la famille, et sur un suivi d'insertion visant à améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées pour acquérir un maximum d'autonomie et avoir accès au savoir, à l'école et à l'emploi.

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Dossier_de_presse_2JUN08.pdf

Plan autisme 2008-2010

Le Plan autisme 2008-2010 s'appuie sur trois axes pour « mieux connaître pour mieux former » : élaborer et actualiser régulièrement le corpus des connaissances sur l'autisme, améliorer le niveau de formation des professionnels et des familles dans cette maladie neurobiologique, définir des critères de qualité des pratiques professionnelles en direction des personnes autistes. Pour « mieux repérer pour mieux accompagner » : améliorer le repérage des troubles et l'accès au diagnostic, mieux orienter les personnes autistes et leur famille et favoriser la vie en milieu ordinaire, à tous les âges de la vie. Pour « diversifier les approches dans le respect des droits fondamentaux de la personne » : promouvoir une offre d'accueil, de services et de soins cohérente et diversifiée, expérimenter de nouveaux modèles de prise en charge, en garantissant le respect des droits fondamentaux de la personne. Il est prévu la construction, sur cinq ans, de 4 100 places supplémentaires dédiées aux personnes autistes, dont 1 500 dans les établissements accueillant des enfants, 600 en Sessad et 2 000 en MAS et en foyers d'accueil médicalisé (FAM).

http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_autisme_2008-2010.pdf

Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies : 2008-2011

Le 9 juillet dernier, la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) a présenté son nouveau plan composé de 193 mesures avec trois orientations essentielles : prévenir les premières consommations et les usages des produits illicites ainsi que les abus d'alcool, conduire une action résolue pour que l'offre des produits diminue de manière significative, diversifier davantage la prise en charge sanitaire des usagers de drogues et d'alcool. À ces trois orientations, s'ajoutent trois orientations renforcées : un développement de la recherche fondamentale et clinique pour que les soins et la prévention s'améliorent dans des proportions significatives, un développement de la coopération internationale et la mise en place d'un outil d'évaluation de l'efficacité des mesures du plan.

Dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, le plan prévoit de renforcer la collaboration avec les pays de la Méditerranée (via la création d'un observatoire méditerranéen) afin d'associer les États de la rive Sud aux États européens concernés et de proposer à ces derniers un plan de mutualisation des dispositifs de protection des repentis.

<http://mildt.systemium.org/rubriqu580.html>

Un agenda social pour une Europe compétitive et solidaire

L'auteur, Bernard Brunhes, souligne que son rapport se situe à un moment charnière, celui de 2010, qui marque en principe le démarrage d'une nouvelle stratégie économique destinée à prendre le relais de celle de Lis-

bonne. Face à la mondialisation, le « modèle social européen » devrait être accompagné d'un ensemble cohérent et promouvoir simultanément la performance économique et des programmes sociaux dans les domaines de l'emploi (retour à l'emploi, insertion des jeunes, emploi des seniors, activité féminine...) et de la protection sociale (lutte contre les handicaps...). L'auteur soulève ainsi les questions concernant l'évolution démographique dans les États membres avec la croissance d'une population de plus en plus âgée, dépendante, dont il faudra améliorer la prise en charge au plan européen (préconisation d'un plan d'action européen visant à la fois à soutenir la recherche et à améliorer la prise en charge des victimes de la maladie d'Alzheimer). Il rappelle que les partenaires sociaux ont exprimé l'intention d'ouvrir des discussions sur l'agenda social à l'automne 2008 et qu'une concertation entre le Conseil, la Commission et les partenaires sociaux pourrait dès lors être envisagée.

http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Bernard_Brunhes-2.pdf
<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000347/0000.pdf>